

SÉANCE DU 05 FÉVRIER 2015

Date de la convocation : 26/01/2015

L'an deux mille quinze et le cinq février à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Fultot dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Francisca POUYER, Maire.

Etaient présents, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : Nicolas SAVALLE, Séverine DIEULLE, Stephen PRAGNELL, Gérard DUCOUROY, Yves LEGENDRE, Mme Marie PESQUET-POULLET.

Absents excusés : M. Bernard BUCAILLE, M. Serge COLOSIMO, M. Alain MOUQUET qui donne pouvoir à Mme Francisca POUYER, M. Bruno LECOURT.

Mme Marie PESQUET-POULLET est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

La séance est ouverte.

Mme Francisca POUYER, Maire, sollicite l'autorisation d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- Election du troisième Adjoint

Elle rappelle que le poste de troisième Adjoint est resté vacant depuis la démission de M. Nicolas SAVALLE.

Le Conseil Municipal, accepte, à l'unanimité de ses membres présents, d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

Pour information, décision prise par Mme le Maire : retrait des délégations au 2^{ème} Adjoint et par voie de conséquence de son indemnité.

DÉLIBÉRATION N° 2015-01 : RÉPARATION ET ISOLATION DES MURS DE LA SALLE POLYVALENTE.

Mme le Maire présente les différents estimatifs établis pour des travaux de réparation et d'isolation de la salle polyvalente.

Façon et pose d'une isolation par l'extérieur en clin	26 569.00 €
Isolation des murs de la cuisine et pose de faïence	6 896.50 €

Où l'exposé de Mme le Maire,

Considérant

- que ce projet répond à des besoins identifiés dans notre commune (accueil des associations et des particuliers, réunions des Fultotais)
- qu'il s'inscrit dans la volonté du Conseil Municipal de maintenir un lieu de réunion dans le village

Attendu que ces travaux sont nécessaires pour pérenniser l'ouvrage et améliorer l'accueil du public,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve ce projet de réhabilitation de la salle polyvalente ainsi que son budget prévisionnel,
- Sollicite toutes les subventions auxquelles la commune peut prétendre,
- Donne pouvoir à Mme le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier.

Mme le Maire rappelle qu'il nous faudra déposer une Déclaration Préalable de travaux auprès de la DDTM. Mme l'Architecte des Bâtiments de France, conviée sur site, a d'ores et déjà donné oralement un avis favorable à notre projet.

DÉLIBÉRATION N° 2015-02 : MODIFICATION DES TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE.

Mme le Maire rappelle les tarifs de location de la salle polyvalente en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2005 et propose de les modifier comme suit :

Tarif pour les Fultotais

Période du 16 avril au 14 octobre

1 journée en semaine	60 €
Week-end et fêtes	125 €
Vin d'Honneur	25 €

Période du 15 octobre au 15 avril

1 journée en semaine	80 €
Week-end et fêtes	150 €
Vin d'Honneur	25 €

Tarif Hors Commune

Période du 16 avril au 14 octobre

1 journée en semaine	110 €
Week-end et fêtes	175 €
Vin d'Honneur	100 €

Période du 15 octobre au 15 avril

1 journée en semaine	130 €
Week-end et fêtes	200 €
Vin d'Honneur	100 €

Tarif de location de Vaisselle

Location du couvert complet : 1 € par personne

Vaisselle cassée

Verre	1 €
-------	-----

Assiette	2 €
Tasse ou sous-tasse	2 €
Couvert	1 €
Plat	4 €

Un chèque de caution de 150 € et un chèque de réservation de 80 % du montant de la location seront toujours réclamés à la signature du contrat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, considérant que d'importants travaux d'amélioration ont été réalisés dans cette salle, approuve à l'unanimité la modification des tarifs de location de la salle polyvalente comme décrite ci-dessus. Cette délibération est applicable pour tous les contrats signés à partir de ce jour.

RESTAURATION ÉGLISE SAINT MARTIN.

Le beffroi a été démonté et la cloche déposée à la mi-janvier. Une réunion est programmée le 17 février à 10H00 avec l'Architecte et les entreprises, et ce afin d'établir un état sanitaire de la charpente du clocher. Mme le Maire invite les Conseillers à participer à cette réunion. Messieurs DUCOUROY et LEGENDRE l'accompagneront avec M. COLOSIMO.

Un arrêté municipal a été pris pour capturer les pigeons qui occasionnent des nuisances à l'intérieur de l'église. M. Claude LINANT procèdera à la capture de ces nuisibles avec une cage prévue à cet effet.

DÉLIBÉRATION N° 2015-03 : MISE EN PLACE DE COUSSINS BERLINOIS ET DE SIGNALISATION VERTICALE SUR LA ROUTE DE L'HOSPICE.

Mme le Maire présente un estimatif établi par la Sté SIGNATURE d'un montant de 8 891.20 € HT, représentant la dépense à prévoir pour la fourniture et la pose de coussins berlinois et d'une signalisation verticale, sur la route de l'Hospice. Elle rappelle que ce projet s'inscrit dans la continuité des travaux réalisés l'an passé pour réduire la vitesse à proximité de l'abribus. La Direction des Routes de St Valery en Caux sera consultée pour avis et sollicitée financièrement.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve ce projet et son budget prévisionnel,
- Sollicite toutes les subventions auxquelles la commune peut prétendre,
- Autorise Mme le Maire à signer toutes les pièces relatives à la présente délibération.

DÉLIBÉRATION N° 2015-04 : COMMISSION COMMUNALE DU PERSONNEL.

Mme le Maire propose de créer une commission communale du personnel qui sera en charge du personnel communal et propose ensuite de désigner les membres qui y siégeront. Elle invite le Conseil Municipal à voter cette désignation à main levée.

Après résultat des votes,

Ont été désignés pour siéger à la commission communale du personnel :

Mme Francisca POUYER, M. Serge COLOSIMO, M. Yves LEGENDRE, M. Nicolas SAVALLE.

DÉLIBÉRATION N° 2015-05 : PARTICIPATION 2015 SYNDICAT MIXTE DES BASSINS VERSANTS DE LA DURDENT, SAINT VALERY, VEULETTES.

Mme le Maire présente à l'assemblée la contribution due au Syndicat Mixte des Bassins Versants de la Durdent. Son montant prévisionnel est équivalent à celui de 2014, à savoir 3 241.94 €. Le résultat d'exploitation de la section de fonctionnement du Budget communal 2014 et une estimation de la baisse de la dotation forfaitaire calculée grâce à un outil de simulation de l'Association des Maires de France sont communiqués à l'assemblée.

Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la fiscalisation de la participation due au Syndicat Mixte des Bassins Versants de la Durdent, pour l'exercice 2015.

DÉLIBÉRATION N° 2015-06 : ÉLECTION DU TROISIÈME ADJOINT.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-7-1,

Vu la délibération du conseil municipal du 05 avril 2014 fixant le nombre d'adjoints au maire à trois,

Vu la démission de M. Nicolas SAVALLE en date du 10 avril 2014,

Mme le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins individuels et secrets.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote. M. Yves LEGENDRE propose sa candidature.

-Election du Troisième Adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 07

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 07

Majorité absolue : 04

Ont obtenu :

M. Yves LEGENDRE : 7 voix

M. Yves LEGENDRE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Troisième Adjoint.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, unanime, et avec effet au 01 mars 2015, de fixer le montant de son indemnité pour l'exercice effectif (avec délégations) des fonctions d'adjoints au Maire à 3 % de l'indice brut 1015.

LE COMPTE-RENDU DES DÉLÉGUÉS.

SM des Bassins Versants de la Durdent (M. PRAGNELL) : le Compte Administratif 2014 et le Budget Primitif 2015 ont été adoptés ; reconduction des postes de Conseiller technique Agriculture et Environnement et de Conseiller Technique Eau et Environnement, poursuite du

programme Haies anti-érosion ; les travaux rue des Tisserands devraient débuter avant le mois d'avril.

Sur ce dernier point, Mme le Maire précise que le coût pour l'officialisation de la promesse de servitude signée par Mme BESNARD (cf. délibération en date du 02 octobre 2014) est estimé à 800 €. Un troisième notaire devra être consulté (Me REMY à Saint-Valéry-en-Caux).

SIVOSSE de Doudeville (Mme DIEULLE) : Ont été évoqués lors du dernier conseil syndical : l'indiscipline dans les transports (exclusions et avertissements), la réfection du parking des cars, la formation des accompagnateurs de transport scolaire, le programme de travaux liés aux économies d'énergie, les primes de fin d'année des agents (salaire brut du dernier mois x 50 %).

AACD (Mme POUYER) : l'AACD rencontre des difficultés pour équilibrer son budget (baisse des dotations et des subventions). Renseignements devront être pris sur les cours de gymnastique pour adultes.

QUESTIONS DIVERSES.

M. PRAGNELL et Mme GUIROUS, membres de l'association Bien Vivre à Fultot préparent pour le Printemps une journée Nature pour les enfants (faune, flore, recensement ornithologique avec un membre de la Ligue de Protection des Oiseaux, visite des ruches chez Mme GUIROUS).

Organisation des bureaux de vote des 22 et 29 mars 2015.

M. Nicolas SAVALLE regrette que le résumé de réunion affiché et publié sur le site internet de la commune ne soit pas aussi complet que le procès-verbal. Pour une meilleure qualité de diffusion, il demande une version WORD du résumé.

Il est rappelé l'urgence de certains travaux : pose de rideaux et de supports d'affichage à la salle communale, l'aménagement de bacs à fleurs aux entrées d'agglomération.

Des vêtements de pluie et une pince à déchets seront achetés pour M. Jean-Philippe ROUSSEL.

Les dates des prochaines commissions sont arrêtées :

Commission des travaux	12 février à 15h30
Commission des Finances	25 février à 18h30
Commission Jeunesse et sport	23 février à 14h00
Commission culture, entraide...	18 mars à 18h30